

Information du Secrétariat d'État aux migrations concernant la réduction des inégalités dans le domaine de l'intégration des migrantes

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) s'engage en faveur de l'intégration de tous les migrants, hommes et femmes. L'étude consacrée aux différences spécifiques au genre en matière d'intégration met en évidence les défis auxquels sont confrontées les migrantes, notamment dans les domaines de la formation, du travail, de l'apprentissage des langues et de l'intégration sociale. Elle permet ainsi d'identifier les améliorations possibles pour encourager l'intégration de manière plus ciblée et plus efficace.

L'étude contient des recommandations, réparties en plusieurs catégories : prise en charge et accompagnement ciblés des migrantes, développement des structures d'accueil pour les enfants, adaptation des mesures d'intégration aux besoins spécifiques, sensibilisation aux besoins liés au genre et mise en place d'un suivi efficace.

Après avoir échangé avec les principales parties prenantes, le SEM va maintenant, en collaboration avec le groupe d'accompagnement PIC/AIS et d'autres acteurs concernés, explorer les pistes suivantes afin de tirer parti des conclusions de l'étude et de définir des mesures concrètes sur la base des recommandations formulées :

1. **Prendre systématiquement en compte les aspects liés au genre dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'intégration cantonaux (PIC 4) :** développer les mesures existantes en matière d'égalité des sexes en fonction des besoins et promouvoir des mesures d'intégration ciblées pour les femmes ; développer des instruments permettant de prendre systématiquement en compte les différences liées au genre dans l'encouragement spécifique de l'intégration comme dans les structures ordinaires.
2. **Poursuivre le développement du suivi de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) :** poursuivre et approfondir l'évaluation systématique des données spécifiques au genre afin de mettre en lumière les disparités et les mesures à prendre ; rendre compte des chiffres clés (ventilés par genre) des projets et programmes d'importance nationale bénéficiant d'un soutien.
3. **Poursuivre le développement de la base de connaissances :** améliorer la compréhension de la discrimination multiple dont font l'objet les migrantes et de ses répercussions sur leur intégration en associant les intéressées à cette démarche.
4. **Sensibiliser et former en continu les spécialistes de l'encouragement de l'intégration et du domaine de l'asile :** former les acteurs de l'intégration aux besoins spécifiques au genre, mettre à leur disposition des guides des bonnes pratiques, etc.
5. **Assurer la collaboration intersectorielle et la mise en relation :** promouvoir l'échange entre les cantons et renforcer la collaboration avec des associations de migrants et des organisations de la société civile dans le cadre de la mise en œuvre des pistes évoquées.

D'autres pistes pourront être ajoutées ultérieurement.